DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON D'ORNANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre Le vingt-huit mars

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 025-200082758-20240328-2024_03_15-DE

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 02/04/2024

Convocation du Conseil du

15/03/2024

Membres en exercice: 18

Ayant pris part au vote: 17

4

Ayant donné procuration :

Membres présents :

Résultat du vote :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents: M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE; M. Patrice PRETOT, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER; Mme

Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents:

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de

secrétaire qu'il a acceptées.

DCM: n° 2024-03-15

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget bois.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

 Dépenses :
 133 356.31 €

 Recettes :
 233 059.99 €

 Soit un excédent de :
 99 703.68 €

Section d'Investissement :

 Dépenses :
 27 509.42 €

 Recettes :
 11 026.40 €

 Soit un déficit de :
 16 483.02 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget bois – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 025-200082758-20240328-2024_03_15-DE

Le Maire,

Maxime GROSHENRY